

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice: 21

membres présents : 15suffrages exprimés : 15

- pour : 15

## DÉLIBÉRATION n° B2024/121

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 septembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

**Présents :** Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Laurent LAGES, Francis ESCUDE et Martine LABAT.

Absents excusés: Valérie DUPLAN, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES.

Objet: Modification grille des emplois permanents: Avancements de grade

**Conformément** à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Monsieur le Président propose de modifier la grille des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade établis pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- \* la création des emplois correspondant aux grades d'avancement
- \* la suppression concomitante des emplois d'origine.

Catégorie	Filière	Nombre d'emplois	Suppression des emplois	Création des emplois
А	Administrative	1	Attaché Temps complet	Attaché principal Temps complet
В	Technique	2	Technicien principal de 2º classe Temps complet	Technicien principal de 1 <sup>e</sup> classe Temps complet
С	Administrative	1	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe <i>Temps complet</i>	Adjoint administratif principal de 1 <sup>e</sup> classe <i>Temps complet</i>
С	Administrative	1	Adjoint administratif Temps complet	Adjoint administratif principal de 2e classe - <i>Temps complet</i>
С	Technique	1	Agent de maîtrise Temps complet	Agent de maîtrise principal Temps complet

## **LE BUREAU**

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

## DECIDE

 De valider les modifications proposées ci-dessus sur la grille des emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

> Le Président Bernard PLANO

Le secrétaire de séance Alain PIASER

SO TO LANNENE LA

Publiée le

16 SEP. 2024